

Décisions prises lors de la 50^{ème} Assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 24 mai 2023 au Beau-Rivage Palace, Place du Port 17-19, 1006 Lausanne-Ouchy

- 1. Le procès-verbal de la 49ème AG tenue le 25 mai 2022 a été approuvé.
- 2. Le rapport annuel du Conseil d'administration portant sur l'exercice 2022 a été approuvé.
- 3. Les comptes annuels pour l'exercice 2022 ont été approuvés.
- 4. La proposition relative à l'emploi du bénéfice résultant du bilan au 31.12.2022 a été approuvée, soit :

Dividende ordinaire de 20% sur l'entier du capital-actions Fr. 1'100'000 Report à compte nouveau Fr. 1'811'235 Total Fr. 2'911'235

- 5. La décharge a été accordée à tous les membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2022.
- 6. Les membres suivants du Conseil d'administration ont été individuellement élus jusqu'à la prochaine AG ordinaire :
 - 6.1 Monsieur Frédéric Binder
 - 6.1 Monsieur Stéphane Bise
 - 6.1 Monsieur Edgar Brandt
 - 6.1 Monsieur Régis Menétrey
 - 6.1 Monsieur Monsieur Paul André Sanglard en qualité de Président
 - 6.2 Monsieur René Sieber en qualité de nouveau Membre du Conseil d'administration
- 7. Maître Eric Ramel a été élu représentant indépendant jusqu'à la prochaine AG ordinaire.
- 8. BDO SA, Lausanne, a été élue en qualité de nouvel organe de révision de la Société pour l'exercice 2023.

NB : Le procès-verbal, son annexe relative à l'intervention d'un actionnaire ainsi que la réponse motivée du Conseil d'administration sont à la disposition des actionnaires sur demande auprès du secrétariat de Bondpartners SA.